

le projet de loi de finances pour 2021

MISSION « DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT »

Rapport n° 138 Tome 3 Annexe 10

1. À PÉRIMÈTRE CONSTANT, UNE HAUSSE MODÉRÉE DES DÉPENSES AXÉE SUR LE RENFORCEMENT DES MOYENS ALLOUÉS À LA SÉCURITÉ ET À LA PROTECTION DES DROITS ET LIBERTÉS

A. UNE HAUSSE MODÉRÉE DES DÉPENSES À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Les crédits prévus par le projet de loi de finances pour 2021 au titre de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » s'élèvent à **860 millions d'euros en crédits de paiement** et **954 millions d'euros en autorisations d'engagement**.

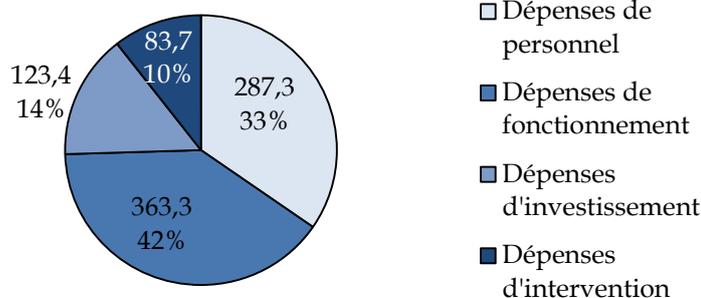
L'exercice 2021 est marqué par une **importante mesure de périmètre, en raison de la création du programme 359 « Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 »**, qui retrace les dépenses consacrées par l'ensemble des ministères à la présidence française de l'Union européenne prévue du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

Ce nouveau programme sera **doté de 127 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 47 millions d'euros en crédits de paiement**, qui correspondent intégralement à des dépenses de fonctionnement.

À périmètre constant, les **crédits de paiement** de la mission augmentent de **21 millions d'euros (+ 3 %)** et les **autorisations d'engagement** augmentent de **15 millions d'euros (+ 2 %)** par rapport à la loi de finances initiale pour 2020 et sont répartis comme suit :

Répartition des crédits de paiement par type de dépenses

(en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, à partir des annexes budgétaires

B. DEUX PRIORITÉS STRATÉGIQUES : LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LA PROTECTION DES DROITS ET LIBERTÉS

Dans la continuité de ces dernières années, le renforcement des moyens humains de la mission vise notamment à **accompagner la montée en puissance de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et du Groupement interministériel de contrôle (GIC)¹**, ainsi qu'à **permettre à plusieurs autorités administratives indépendantes (CNIL, Défenseur des droits) de faire face à l'accroissement de leurs missions** dans le champ de la protection des droits et des libertés.

Répartition des créations de postes entre les différentes entités de la mission « Direction de l'action du Gouvernement »

(en ETP)

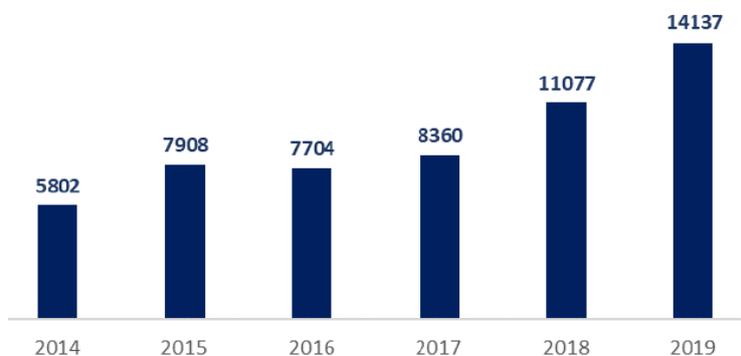
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), dont :	+ 62
<i>Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)</i>	+ 40
<i>Opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés (OSIIC)</i>	+ 10
<i>Groupement interministériel de contrôle (GIC)</i>	+ 5
Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)	+ 10
Direction interministérielle du numérique (DINUM)	+5
Reclassement et reprise des agents de l'INHESJ	+11
Total pour le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »	+83
Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)	+20
Défenseur des droits	+5
Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)	+2
Total pour le programme 308 « Protection des droits et libertés »	+27
Total mission	+110

Source : commission des finances du Sénat, à partir des annexes budgétaires

L'**ANSSI** poursuit ainsi sa montée en charge, avec la **création de 40 nouveaux postes** et **l'implantation d'une nouvelle antenne à Rennes** à l'horizon 2022.

La **CNIL** voit quant à elle ses **effectifs renforcés de 20 ETP** afin de lui permettre d'absorber la **hausse conséquente du nombre de saisines à traiter**, notamment depuis l'entrée en vigueur, en mai 2018, du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Nombre de plaintes adressées à la CNIL par année



Source : annexes budgétaires

¹ Chargé de la gestion des demandes de mise en œuvre des techniques de renseignement émises par les services.

2. DES EFFORTS DE RATIONALISATION DES PETITES STRUCTURES À POURSUIVRE ET UNE SINCÉRITÉ BUDGÉTAIRE À PERFECTIONNER

A. DES EFFORTS DE RATIONALISATION EN TROMPE-L'ŒIL

En 2019, le Premier ministre a lancé une **réflexion sur le maintien de structures administratives dont la taille était inférieure à 100 ETP** : opérateurs, délégations ou missions interministérielles, commissions et instances consultatives, etc. Dans cette perspective, le PLF 2021 prévoit la **suppression de deux opérateurs et d'une mission interministérielle rattachés au Premier ministre** : l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), le centre interministériel de formation antidrogue (CIFAD) et la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES).

La suppression de ces trois entités ne se traduit toutefois pas par des économies brutes, leurs missions étant reprises, à moyens croissants, par des organismes relevant du ministère de l'intérieur, comme le retrace le tableau ci-après :

Bilan des transferts des services du Premier ministre vers les services du ministère de l'intérieur dans le cadre de la rationalisation des petites structures administratives

Entité supprimée au sein des services du Premier ministre	Entité du ministère de l'intérieur reprenant les missions de l'entité supprimée	Montant des crédits transférés (en euros)	Nombre d'emplois transférés (en ETPT)
Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)	Institut des hautes études du ministère de l'intérieur (IHEMI)	1 553 000	7
Centre interministériel de formation antidrogue (CIFAD)	Office antistupéfiants (OFAST)	357 000	0
Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)	Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SGCIPDR)	90 000	2
Total		2 000 000	9

Source : commission des finances du Sénat

Cet effort de rationalisation est en outre **amoindri par la création concomitante de nouvelles petites structures**, la dernière en date étant le Haut-commissariat au plan.

B. UNE SINCÉRITÉ BUDGÉTAIRE À PERFECTIONNER

Comme tenu de la situation sanitaire, le rapporteur spécial s'étonne que les **dépenses exceptionnelles engagées en 2020 par le Gouvernement pour la communication sur la crise sanitaire, qui s'élevaient à un total de 17,3 millions d'euros au 30 septembre 2020**, ne soient pas au moins partiellement provisionnées pour l'année 2021.

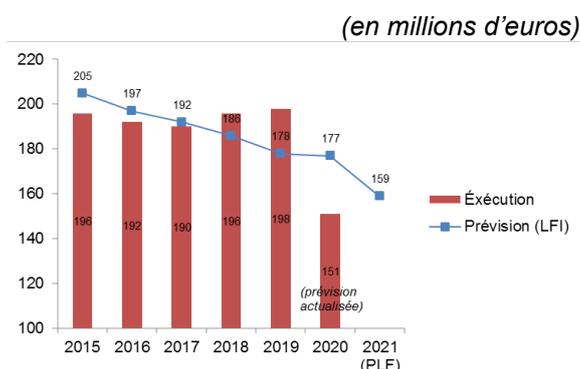
À l'inverse, certaines dépenses courantes des services du Premier ministre sont considérées comme des dépenses exceptionnelles et figurent dans le plan de relance, alors même qu'elles ne présentent qu'un lien ténu avec la relance économique du pays. C'est notamment le cas de dépenses engagées au titre de la transformation numérique de l'État, s'agissant par exemple du renforcement la sécurité numérique de l'État (136 millions d'euros) ou de la modernisation des postes de travail des agents de l'État (398 millions d'euros).

BUDGET ANNEXE « PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE »

1. MALGRÉ UNE FORTE BAISSÉ DE SES RECETTES, UN BUDGET ANNEXE QUI DEMEURERAIT LÉGÈREMENT EXCÉDENTAIRE EN 2021

Le budget annexe, qui tire principalement ses ressources des recettes d'annonces de marchés publics, voit **ses recettes fortement érodées par le ralentissement de l'activité économique lié à la crise sanitaire**. Les recettes s'élèveraient à **159 millions d'euros en 2021**, soit une baisse de 39 millions d'euros par rapport aux recettes perçues en 2019.

Évolution 2015-2021 des recettes du budget annexe



Source : commission des finances du Sénat, à partir des documents budgétaires

Malgré ces prévisions à la baisse, **le budget annexe pourrait dégager en 2021 un léger excédent, évalué à 6,7 millions d'euros**.

2. UNE TRAJECTOIRE DES DÉPENSES EN BAISSÉ, QUI PERMET UNE RÉORIENTATION DES INVESTISSEMENTS VERS DES PROJETS DE MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES

Cet excédent serait permis par une **réduction de 3 % des dépenses de la DILA, notamment de ses dépenses de personnel et de fonctionnement**, dans la continuité de ces dernières années. Les économies ainsi dégagées devraient par ailleurs permettre de **nouveaux investissements dans des projets de modernisation de l'administration numérique**, comme par exemple le développement d'un système d'inscription en ligne sur les listes électorales.

Réunie le jeudi 19 novembre 2020, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat d'adopter, sans modification, les crédits de la mission, ainsi que le budget annexe.



Paul Toussaint PARIGI
Rapporteur spécial
Sénateur (Écologiste - Solidarité et
Territoires) de la Haute-Corse

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28